

POLITIQUE ANTI-HARCÈLEMENT

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE

Responsable de la politique	Chef de département du Conseil scolaire
Public concerné	Membres du personnel – Parents – Élèves
Dernière mise à jour	2024
Date de la prochaine révision	2027

Révision et modification de la politique

L'École Libanaise du Qatar se réserve le droit de réviser, de modifier ou de mettre à jour cette politique à tout moment afin d'assurer sa conformité avec les besoins de l'école, les réglementations applicables, les exigences d'accréditation et les meilleures pratiques pédagogiques. Toute révision approuvée prend effet à compter de sa date de publication, sauf indication contraire.

1. POLITIQUE GENERALE

Notre école s'efforce de favoriser un environnement sûr et positif où chaque membre de la communauté scolaire est traité avec dignité et respect. Le harcèlement, sous quelque forme que ce soit, porte atteinte à ces valeurs et ne sera pas toléré. Cette politique décrit notre engagement à prévenir le harcèlement, les responsabilités des parties prenantes et les procédures à suivre pour traiter efficacement ces incidents.

2. OBJECTIF

L'objectif de cette politique est de :

- définir le harcèlement et les comportements qui y sont liés.
- promouvoir une culture de respect et d'inclusion.
- fournir des lignes directrices claires pour la prévention, l'identification et la réponse aux incidents de harcèlement.
- soutenir les victimes et veiller à ce que les auteurs de brimades répondent de leurs actes.

3. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les membres de la communauté scolaire, y compris les élèves, le personnel et les parents. Elle couvre les incidents :

- dans les locaux de l'école
- lors d'activités, de voyages et d'événements liés à l'école
- en ligne, via les plateformes de communication numérique liées à l'école

4. DEFINITION DU HARCELEMENT

Le harcèlement se définit comme un comportement délibéré et répété visant à blesser, intimider ou humilier une autre personne. Il s'agit d'un déséquilibre de pouvoir qui peut prendre différentes formes :

Types de harcèlement :

- **Physique** : frapper, pousser ou endommager des biens.
- **Verbal** : injures, menaces ou remarques insultantes.
- **Social/Relationnel** : exclusion, propagation de rumeurs ou embarras public.
- **Cyberintimidation** : envoi de messages ou d'images préjudiciables via des plateformes numériques.

Comportements associés :

- **Harcèlement** : Ciblage d'une personne en fonction de sa race, de sa religion, de son sexe ou d'autres caractéristiques.
- **Discrimination** : Traitement inégal basé sur des attributs protégés.

5. STRATEGIES DE PREVENTION

L'école adopte une approche proactive pour prévenir le harcèlement :

Sensibilisation et éducation

- Intégrer des cours sur la lutte contre les brimades dans le programme scolaire.

- Organiser des ateliers et des assemblées pour les élèves, le personnel et les parents afin de les sensibiliser.
- Afficher des messages et des ressources sur la lutte contre le harcèlement dans toute l'école.

Formation du personnel

- Donner aux enseignants et au personnel les compétences nécessaires pour identifier, intervenir et signaler les brimades.
- Former le personnel aux pratiques réparatrices et à la résolution des conflits.

Promouvoir une culture scolaire positive

- Mettre en œuvre des programmes qui célèbrent la diversité et encouragent l'empathie.
- Mettre en place des initiatives dirigées par les élèves, telles que le mentorat par les pairs ou les actes de bonté.
- Renforcer régulièrement le code de conduite de l'école.

6. SIGNALEMENT ET REPONSE AU HARCELEMENT

Procédures de signalement

- Les élèves, le personnel ou les parents peuvent signaler les brimades de la manière suivante :
 - en s'adressant directement à un enseignant, un conseiller ou un administrateur.
 - en envoyant un courriel à l'administration.
- Tous les rapports seront pris au sérieux et traités de manière confidentielle.

Procédure d'enquête

- Les rapports seront rapidement examinés par l'équipe désignée.
- L'enquête comprendra :
 - l'interrogation de la victime, l'auteur présumé et les témoins.
 - l'examen des preuves, y compris les messages, les vidéos ou les publications sur les médias sociaux, le cas échéant.
 - le respect de la confidentialité et l'impartialité.

Conséquences et interventions

Si les brimades sont confirmées, les mesures suivantes peuvent être prises :

- **Soutien à la victime :** Conseils, soutien par les pairs et surveillance pour assurer la sécurité.
- **Responsabilisation de l'auteur des faits :**
 - Pratiques réparatrices, telles que la présentation d'excuses ou des réunions de réconciliation.
 - Contrats de comportement décrivant les attentes et les conséquences d'un comportement futur.
 - Actions disciplinaires, telles que décrites dans la politique de comportement de l'école.

7. ROLES ET RESPONSABILITES

Élèves

- Traiter tous les camarades avec respect et gentillesse.
- Signaler les incidents de harcèlement à un adulte de confiance.
- S'opposer au harcèlement en soutenant les victimes et en refusant d'y participer.

Personnel

- Superviser activement le comportement des élèves et intervenir en cas de harcèlement.
- Signaler tous les incidents au directeur de cycle désigné.
- Favoriser un environnement de classe qui promeut l'inclusion et décourage le harcèlement.

Parents

- Encourager une communication ouverte avec leurs enfants sur les expériences scolaires.
- Signaler à l'école toute préoccupation concernant les brimades.
- Soutenir les initiatives de l'école en matière de lutte contre le harcèlement.

Administration

- Veiller à ce que la politique soit mise en œuvre de manière cohérente et efficace.
- Fournir des ressources et une formation au personnel et aux élèves.
- Contrôler le climat scolaire pour évaluer l'efficacité des mesures de prévention.

8. SUIVI ET EVALUATION

- L'école examinera chaque année les incidents liés au harcèlement et les résultats de leur résolution afin d'identifier les tendances et les points à améliorer.
- Les réactions des élèves, du personnel et des parents seront sollicitées pour affiner la politique et les stratégies de prévention.